

ANNEXE A

MAIRIE DE..... VETTO .....

Cher Electeur, chère Electrice,

à l'occasion des prochaines élections européennes (du 22 au 25 Mai 2014), en tant que ressortissant européens y résidant, vous pouvez choisir d'élire les membres du Parlement européen attribués à l'Italie en exerçant votre droit de vote dans cette municipalité.

Pour être inscrit(e) sur les listes électorales de cette mairie vous devez présenter une demande – dont vous trouverez en annexe le formulaire à remplir (également disponible sur le site : <http://elezioni.interno.it/optanti2014.html>) – qui doit être déposée personnellement ou envoyée par lettre recommandée au plus tard le **24 Février 2014** à l'adresse suivante :

..... COMUNE VETTO / B.zza Caduti di Legoreccio 1 / 42020 VETTO .....

Au cas où votre demande sera acceptée, vous serez inscrit(e) sur la liste électorale complémentaire et recevrez une carte d'électeur qui vous indiquera le bureau de vote où vous pourrez voter.

L'inscription sur la liste complémentaire vous permettra de n'exercer votre droit de vote que pour les membres du Parlement européen attribués à l'Italie et non pas pour ceux qui sont attribués à votre pays d'origine, le double vote étant interdit.

La mairie est à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

..... VETTO 01/02/..... 2014 .....



L'OFFICIER ELECTORAL

IL SINDACO

(Cara Garofani)